

ENSEIGNANT SPECIALISE D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME (UEEA)		
IDENTIFICATION DU POSTE	IMPLANTATION DU POSTE	9741549R I.M.E. DU BAOBAB BRAS PANON Poste UEEA sous la responsabilité de l'Inspection École Inclusive Nord/Est par délégation de l'IA-DAASEN qui coordonne le SEI (Service de l'École Inclusive) et en lien avec un ESMS.
	DISPOSITIF	La stratégie pour l'autisme au sein des troubles neuro-développement (TND) 2018-2022 prend en considération l'ensemble du parcours de vie des personnes, de la toute petite enfance à l'âge adulte. Pour ce faire, elle déploie des Unités d'Enseignement en classes maternelles et élémentaires pour faciliter l'inclusion scolaire des enfants atteints d'autisme ou autres Troubles du Neuro Développement (TND) en s'appuyant sur des interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la HAS (Haute Autorité de Santé).
	CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION	L'unité d'enseignement élémentaire autisme est une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant TND présentant des troubles sévères au sein de l'école. L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'unité d'enseignement et assure la cohérence des actions des différents professionnels. Il travaille en lien étroit et permanent avec les membres de l'équipe, et notamment le coordonnateur médico-social des temps d'interventions, hors temps scolaire. Les actions pédagogiques et éducatives sont réalisées dans la classe (ou le cas échéant dans une autre salle de l'école), à partir d'un projet individualisé partagé et évolutif. Les objectifs pédagogiques demeurent ceux de l'école élémentaire, avec des attendus spécifiques inhérents aux besoins propres de chaque enfant.
	PROFIL	Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS, 2 CA-SH (option D de préférence ou UE – ULIS) , ou en cours, sous réserve d'obtention (session 2021).
	OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE	27 heures hebdomadaires de service comprenant 24 heures d'enseignement et 3 heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles. Remarque : ce poste est incompatible avec un temps partiel.
	MISSIONS	Identifié comme le pilote de l'UE, l'enseignant – « <i>coordonnateur</i> » : <ul style="list-style-type: none"> - organise les enseignements et veille à l'acquisition des compétences scolaires en référence aux programmes de l'éducation nationale et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; - participe à la rédaction du projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement - assure la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'UE - construit un Projet Individualisé pour chaque élève dans le cadre fixé par les PPS - partage avec les autres professionnels du Service Médico-Social (SMS) un langage et des outils de réflexion communs ;

		<ul style="list-style-type: none"> - transmet des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant des interventions hors temps scolaire dont ses collègues l'informent ; - réalise avec des partenaires les évaluations qui permettent le réajustement des projets ; - favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels du SMS ; - est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposé à leur enfant dans l'UE ; - respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, comme l'ensemble de l'équipe avec laquelle il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents. - il est personne ressource au sein du SEI et des « PIAL renforcés » en lien avec le SEI et les ESMS
	<p>CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les programmes et les attendus des cycles 2 et 3 ; - Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages ; - Jouir d'une expérience pédagogique dans l'ASH reconnue ; - Connaître les dispositifs institutionnels et les procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés ; - Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique ; - Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels ; - Coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève ; - Mettre en œuvre des aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées ; - Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires ; - Apprécier les situations critiques et d'urgence ; - Conduire un entretien ; - Se distancier face aux problématiques liées au handicap ; - Être disponible pour des réunions sur temps scolaire et hors temps scolaire ; - S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers ; - Informer les autres enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves et lors des formations continues PIAL , des modalités de fonctionnement de l'UE.
<p>CONTEXTE ADMINISTRATIF</p>	<p>NOMINATION</p>	<p>Poste à profil 1 poste 1 personne. Affectation prononcée hors mouvement.</p>
	<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<p>Recueil des candidatures sur l'application GAC https://portail.ac-reunion.fr/gac du 08/06/2021 au 15/06/2021. Joindre lettre de motivation + curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. Les avis favorables seront classés.</p>
	<p>CONTACT</p>	<p>Claude GOUDET-TROTET, Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'école inclusive Nord-Est</p> <p>Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30</p>